

**CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS
SUBVENTION SPECIFIQUE Z241941COV
AVENANT N°1**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

L'E.P.C.I. **La Métropole Aix-Marseille-Provence
58, boulevard Charles Livon
13007 MARSEILLE**

Représenté par Sa Présidente en exercice, habilitée aux présentes par
délibération du Bureau de la Métropole en date du 26 juin 2025

ci-après désigné **« la Métropole »**

ET

L'Association LES COMPAGNONS BATISSEURS PROVENCE
7 RUE EDOUARD PONS
13006 MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT

siège -----

représentée par Sa Présidente, Madame Estelle VENTOURA

ci-après désignée **« les Compagnons Bâisseurs »**

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Conformément aux orientations données lors des Assises nationales de la vie associative, les administrations doivent, dans les relations qu'elles nouent avec les associations, veiller tout particulièrement au respect de la liberté associative et des principes éthiques qui sont le fondement de la vie associative.

Le présent avenant s'inscrit dans le cadre de la politique de subventions mise en place par la Métropole en faveur des acteurs associatifs qui œuvrent dans le domaine du Développement urbain et de la stratégie territoriale.

IL EST CONVENU CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Par le présent avenant, les Compagnons Bâisseurs et la Métropole Aix-Marseille-Provence conviennent de modifier l'article 4 de la convention initiale.

L'annexe I « budget prévisionnel de l'action année 2024 » est remplacée par le document valant pour l'exercice 2025, « budget prévisionnel de l'action année 2025 ».

Conformément à l'annexe I, le coût total prévisionnel (total des produits hors contributions volontaires) de l'action, objet de la présente convention, pour l'exercice 2025 est d'un montant de 182 855 € : la participation de la Métropole est d'un montant de 98 049 €.

ARTICLE 2:

Toutes les autres clauses de la convention initiale demeurent inchangées.

Fait à Marseille, le 5 juin 2025

Pour l'Association

Pour la Métropole

**La Présidente
Estelle VENTOURA**

**La Présidente
Martine VASSAL**

ANNEXE I - A LA CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS
Les Compagnons Bâisseurs Provence
Budget Prévisionnel de l'Action Année 2025

3-2

Budget prévisionnel de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits.

Exercice 20

CHARGES DIRECTES		MONTANT ¹²	RESSOURCES DIRECTES		MONTANT ¹³
60 - Achats		€16768	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services		€1650
Achats stockés (matières premières, autres)		€1906	73 - Dotation et produits de tarification		
Achats d'études et de prestations de services		€3000	74 - Subventions d'exploitation ⁽¹³⁾		€98049
Achats de matériel, équipements et travaux		€11500	État: préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)		€0
Achats non stockés (eau, énergie, fournitures)					
Achats de marchandises					
Autres achats		€362			
61 - Services extérieurs		€1355			
Sous-traitance générale			Région(s)		€0
Redevances de crédit-bail					
Locations mobilières et immobilières		€494			
Charges locatives et de copropriété					
Entretien et réparations		€453			
Primes d'assurances		€408	Département(s)		€0
Divers (études/recherches, documentation,colloques...)					
62 - Autres services extérieurs		€1904			
Personnel extérieur					
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires					
Publicité, information et publications			Métropole Aix Marseille Provence		€98049
Transports de biens et transports collectifs du personnel			Communes		€0
Déplacements, missions et réceptions		€1904			
Frais postaux et de télécommunications					
Autres (travaux exécutés à l'extérieur etc...)					
63 - Impôts et taxes		€4255			
Impôts et taxes sur rémunérations		€4255	Organismes sociaux (détailler) :		€0
Autres impôts et taxes			Fonds européens		
64 - Charges de personnel		€59884	L'agence de services et de paiement		
Rémunérations du personnel		€41422	Autres établissements publics		
Charges sociales		€16236	Aides privées		
Autres charges de personnel		€2226	75 - Autres produits de gestion courante		€0
65 - Autres charges de gestion courante			Dont cotisations, dons manuels ou legs		
66 - Charges financières		€24673	76 - Produits financiers		€3156
67 - Charges exceptionnelles			77 - Produits exceptionnels		
68 - Dotation aux amortissements et provisions, engagements à réaliser sur ressources affectées		€74016	78 - Reprises sur amortissements provisions		€80000
69 - Impôts sur les bénéfices			79 - Transfert de charges		
CHARGES INDIRECTES			RESSOURCES PROPRES AFFECTEES		
Charges fixes de fonctionnement					
Frais financier					
Autres					
TOTAL DES CHARGES		€182855	TOTAL DES PRODUITS		€182855
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES¹⁴					
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		€0	87 - Contributions volontaires en nature		€0
Secours en nature			Bénévolat		
Mise à disposition gratuite biens et prestations			Prestation en nature		
Personnel bénévole			Dons en Nature		
TOTAL GENERAL DES CHARGES		€182855	TOTAL GENERAL DES PRODUITS		€182855

Fait à :

Le

Signature du
Président



Cachet de
l'association

**LES COMPAGNONS BÂISSEURS
PROVENCE**
7, Rue Edouard Pons
13006 MARSEILLE

Tél. 04 91 50 03 83 - Fax 04 91 50 04 64
Siret : 319 050 167 00083

12 Ne pas indiquer les centimes d'euros. 13 L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées. 14 Le plan comptable des associations, issu du règlement 2018-06 du 05 décembre 2018, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat